

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2004
(convocation du 28 juin 2004)

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise,
M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette,
M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max,
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre,
M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques,
Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel,
Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-
Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel,
Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique,
Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-
Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel,
M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain,
M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel,
M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier,
M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain
M. BANNEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michelle
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvere
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. LOTHAIER Pierre à M. DUCHENE Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Construction du tramway 2ème phase - Ligne A - Travaux de voirie et d'infrastructure MERIGNAC ARLAC (INFRA 201 a) - Appel d'offres - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la deuxième phase du tramway de notre agglomération et du prolongement de la Ligne A, il est nécessaire de procéder à la réalisation des travaux de voirie et d'infrastructure dans le secteur Arlac à Mérignac.

Les travaux à réaliser, sur une longueur de 2 400 m environ, sur l'avenue François Mitterrand, la voie nouvelle Beauséjour, la rue Marcelin Berthelot réaménagée et l'avenue des Eyquems hors le carrefour Eyquems/ Mendès France comprennent :

- o Les travaux de voirie
- o La réalisation, du pôle d'échange bus d'Arlac et de son parvis ainsi que de la voie d'accès au parc relais Arlac
- o La signalisation lumineuse de trafic
- o La signalisation routière,
- o les massifs et fourreaux nécessaires au fonctionnement du tramway.

A cet effet, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert sans variante autorisée en vue d'un marché à prix unitaire, d'une durée de 20 mois incluant une période de préparation de 3 mois.

Le montant de la dépense est estimé à 11 600 000 € HT avec une marge maximale de tolérance de 5%.

Considérant leur importance, la mise en concurrence inhérente à cette affaire donne lieu à publicité au niveau européen, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises, comprenant le projet de marché, est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Le financement de ces travaux est à imputer au budget annexe TRANSPORTS, Exercices 2004, 2005, programme TW 20 B, compte 23800072, CRB H 340.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser M. le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres,
- à signer le marché à intervenir avec le prestataire,
- à procéder, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche de prestataires par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
23 JUILLET 2004**

M. ALAIN CAZABONNE

